

Circonscription de Vitry II

A Monsieur le Directeur Académique des
Services de l'Education Nationale du Val de Marne
s/c Madame l'Inspectrice de l'Education Nationale
De la circonscription de Vitry II

Objet :

Procédure Affelnet 6^e – Assouplissement de la carte scolaire via France Connect : une charge inacceptable pour les directeurs d'école

Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale,

Nous vous adressons ce courrier afin d'attirer votre attention sur les difficultés majeures générées par la nouvelle procédure Affelnet 6^e relative à l'assouplissement de la carte scolaire, et plus particulièrement sur l'obligation de connexion via France Connect imposée aux directeurs d'école.

Cette nouvelle modalité représente une charge de travail considérable pour les directeurs d'école. Ils se retrouvent en première ligne pour accomplir une démarche administrative qui relève pourtant du ressort des seules familles — comme il est d'ailleurs prévu dans les écoles privées, où ce sont les familles qui effectuent elles-mêmes ces démarches.

Nous refusons d'utiliser la procédure via France Connect.

Nous souhaitons souligner plusieurs points d'alerte :

- Une surcharge administrative manifeste : cette procédure s'ajoute à un ensemble de tâches déjà très lourd, réduisant le temps consacré au pilotage pédagogique.
- Une tâche chronophage en elle-même : pour chaque dossier, le directeur doit saisir l'ensemble des informations de l'élève, scanner et intégrer les pièces justificatives, puis suivre la décision rendue avant de compléter les champs correspondants.
- Un stress important lié au suivi des dossiers : les directeurs subissent une pression croissante quant aux délais et à l'exactitude des saisies.
- Une responsabilité inadéquatement reportée sur les directeurs : impliqués dans la saisie des dossiers, ils s'exposent à des responsabilités qui ne devraient pas leur incomber, notamment en cas d'erreur dans le traitement des dossiers familiaux.

Face à ces constats, nous réclamons :

1. Que les familles saisissent elles-mêmes leur demande d'assouplissement via leur propre compte France Connect, sans aucune intervention des directeurs conformément à ce qui se pratique dans le secteur privé.

OU, à défaut,

2. Un retour immédiat à l'ancienne procédure, qui permettait une gestion claire des responsabilités et une charge de travail raisonnable

Nous restons convaincus que le bon fonctionnement de nos écoles dépend de conditions de travail décentes pour les directeurs. Toute évolution procédurale doit impérativement tenir compte de leur réalité quotidienne.

Contrairement à ce qui avait été annoncé, la nouvelle procédure n'allège et ne simplifie en rien le travail des directions.

Nous vous remercions de l'attention portée à notre demande et attendons une réponse rapide de votre part.

Veuillez agréer Monsieur le Directeur Académique, l'expression de nos salutations respectueuses.

Les directeurs et directrices de la circonscription de Vitry 2.